

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Psychologue

Informations sur le concours

| | |
|--|---------------|
| Publié le : | 08-11-2024 |
| Filière : | Filière soins |
| Catégorie : | A |
| Type(s) de concours : | Sur titres |
| Voie(s) d'accès : | Interne |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 4 |
| Date du concours : | 07-01-2025 |
| A propos du poste : | |

Sont admis à concourir : les candidat(e)s titulaires des diplômes mentionnés à l'article 3 du décret 91-129 du 31 janvier 1991 modifié, à savoir :

Informations sur l'établissement

| | |
|------------|---|
| Nom : | EPSMD de l'Aisne |
| Ville : | 02320 Prémontré |
| Site Web : | https://www.epsmd-aisne.fr/ |

Pour candidater

Date limite de candidature : 06-01-2025

Conditions de candidature :

Sont admis à concourir : les candidat(e)s titulaires des diplômes mentionnés à l'article 3 du décret 91-129 du 31 janvier 1991 modifié, à savoir :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

d)

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique ;

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Pièces à fournir :

¿ lettre de candidature indiquant les motivations pour un poste de psychologue,

¿ curriculum vitæ détaillé faisant ressortir les diplômes et les titres, les expériences professionnelles, les formations complémentaires, les stages, les travaux divers, les publications,

¿ photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou pièces justifiant l'appartenance à l'union européenne,

¿ extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date,

¿ état signalétique des services militaires ou attestations de recensement et de participation à la journée d'appel de préparation à la défense,

¿ photocopies des diplômes requis pour faire acte de candidature : photocopie de la Licence, de la Maîtrise, du Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) ou Master en psychologie, ainsi que tout autre diplôme obtenu,

¿ justificatifs des titres, expériences professionnelles, stages, fonctions exercées, formations professionnelles, travaux réalisés et publications,

¿ Relevé des stages de formation permanente éventuellement suivis,

¿ attestation du ou des employeurs indiquant les fonctions occupées, les périodes d'emploi et les modalités d'exercice (temps plein, temps partiel),

¿ un résumé des mémoires et travaux (une page maximum pour chacun d'eux).

Mail pour l'envoi des candidatures : astrid.thierry@epsmd-aisne.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : Les dossiers de candidature complets sont à adresser en 5 exemplaires, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Direction des Ressources Humaines

Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines

Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne

02320 PREMONTRE.